

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*

(6^{ème} Législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi 17 avril 2014

Sommaire :

1. Présentation de l'ordre du jour de la première session ordinaire de l'année 2014.
2. Examen du rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale, pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014.

(La séance est ouverte à 11h30mn par Monsieur Boniface YEHOUEOME, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).

* * *

* *

*

M. le Président. Il y a sept (07) députés présents. Il est 11 heures 30 minutes. La séance sera reprise à 12 heures 30 minutes, le quorum n'étant pas atteint.

(Le député Azannaï demande à prendre la parole).

Oui, monsieur le président !

M. Candide AZANNAÏ. C'est bizarre. Vous n'avez pas vérifié le quorum. La vérification du quorum, c'est le fait de lire pour que ceux qui sont là disent présents, ceux qui ne sont pas là, on constate qu'ils ne sont pas là ; vous n'avez pas fait l'appel.

Deuxièmement, vous nous aviez convoqués ici à 10 heures. Et il est 11 heures 30 minutes, ce n'est pas bon.

M. le Président. Le Règlement Intérieur prévoit de vérifier le quorum, le Règlement Intérieur ne dit pas qu'il faut faire obligatoirement l'appel. S'il y a eu un seul député dans la salle, on peut ne pas lire les quatre vingt-trois (83) noms avant de constater que le quorum n'est pas atteint. Donc, la vérification du quorum ne signifie pas l'appel obligatoire avant qu'on ne constate visiblement que le quorum n'est pas atteint.

Deuxième élément, vous avez raison mais, on a convoqué pour 10 heures. Mais on voit aussi la présence des députés dans l'hémicycle. Si un ou deux sont peut-être là à l'heure effective, et les autres ne sont pas là, on fera en sorte que prochainement, si on convoque à 10 heures, on constatera le quorum si au moins un député est dans

la salle. On le fera à 10 heures afin de reporter une heure de temps après. Merci au président Azannaï pour sa remarque et sa compréhension.

Ceci dit, il est 11 heures 30 minutes. Donc, à 12 heures 30 minutes, la séance sera reprise.

Le président Azannaï, on vous comprend et j'espère qu'à 12 heures 30 minutes, nous reprendrons.

* * *

* *

*

(La séance est ouverte à 12h49mn par Son Excellence Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale)

* * *

* *

*

M. le Président. La séance est ouverte.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez prendre la parole pour nous donner lecture des communications.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. *(Donne lecture de la lettre par laquelle monsieur Alassane MAHAMADOU, Secrétaire Général Administratif de l'Assemblée Nationale, annonce le décès de sa mère).*

M. le Président. Merci beaucoup, cher collègue, Secrétaire Parlementaire ! Il s'agit donc de notre Secrétaire Général Administratif qui a perdu sa mère le 12 avril dernier. Je voudrais, au nom de toute l'Assemblée Nationale, au nom du personnel

administratif, présenter nos sincères condoléances à la famille éplorée. Je voudrais, ensuite, vous demander de bien vouloir vous lever pour que nous observions une minute de silence en mémoire de la disparue.

(Une minute de silence)

Merci beaucoup !

Nous allons poursuivre avec les communications.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture du décret n°2014-236 du 02 avril 2014).*

M. le Président. Ce dossier relatif à la traversée de la ville de Parakou est affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et à la commission du plan, de l'équipement et de la production, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture du décret n°2014-235 du 02 avril 2014).*

M. le Président. Ce dossier également portant sur une autorisation de ratification, est affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et la commission du plan, de l'équipement et de la production, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la lettre par laquelle le Président de la République du Bénin demande un examen en procédure d'urgence de certains dossiers).*

M. le Président. En ce qui concerne les demandes d'examen en procédure d'urgence, il y a des dispositions que nous devons faire observer notamment les dispositions des articles 78 et 79 du Règlement Intérieur. Conformément à ces dispositions, je me dois à présent de faire statuer sur

l'opportunité de cette étude en procédure d'urgence. Cela se fera à main levée et sans débat. Je voudrais donc poser la question, quels sont ceux qui sont pour cette étude en procédure d'urgence ?

Il s'agit de formalité qui existe dans notre Règlement Intérieur.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. On ne peut pas le lire, Monsieur le Président ?

M. le Président. Je peux le faire toujours. Comme chacun de nous a son Règlement Intérieur, mais je le fais bien volontiers.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Merci beaucoup !

M. le Président. Madame la présidente, je le fais volontiers. Il s'agit d'une étude en procédure d'urgence de la discussion immédiate comme cela le dit. Je vous en prie, nous allons exceptionnellement, c'est vrai qu'on a déjà engagé la procédure, mais je vous prie de m'excuser. Nous allons lire les dispositions en question.

Article 78. Initiative des députés ou du Gouvernement. Ici, il s'agit d'une initiative du Gouvernement.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez bien lire ces deux dispositions.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de l'article 78 du Règlement Intérieur).*

M. le Président. Je reviens donc à la procédure engagée pour demander ceux qui sont pour cette discussion immédiate par rapport aux deux (02) projets de loi portant autorisation de ratification que nous venons d'affecter quelques minutes plus tôt ?

- pour : 49 voix ;
- contre : 02 voix ;
- abstentions : 04 voix.

Par conséquent, la demande d'examen en procédure d'urgence est adoptée.

(Coups de maillet)

Nous allons poursuivre, toujours par rapport à cette procédure, il me revient maintenant conformément aux dispositions de l'article 79 de retenir le délai pour cet examen.

Est-ce que le président de la commission des finances et des échanges a quelque chose à suggérer ? Monsieur le président !

M. Grégoire LAOUROU, président de la commission des finances et des échanges. Nous allons nous réunir comme cela a été demandé en procédure d'urgence et jeudi au plus tard, le rapport sera déposé. Le jeudi prochain.

M. le Président. Cela fait dans une semaine, donc le jeudi 24 avril 2014. Est-ce qu'il y a d'objection ou une contre proposition ? Nous retenons donc le jeudi 24 avril 2014 comme délai d'examen de ces deux (02) projets de loi portant autorisation de ratification. Il en est ainsi décidé.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Excusez-moi, Monsieur le Président, j'ai entendu que le président Laourou Grégoire a dit qu'il va déposer son rapport. Ce n'est pas cela ?

M. le Président. Tout à fait !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Le jeudi 24 avril 2014. Alors, c'est ce même jour alors que nous voyons ce dossier. Est-ce qu'il n'y a pas un délai, même si c'est urgent, pour lire ce rapport ?

M. le Président. Je voulais dire et suggérer à l'attention de la plénière qu'une fois que le rapport

est déposé que le Bureau va décider de son examen en plénière. Donc, l'essentiel pour nous, c'est d'avoir déjà le rapport. L'organisation des débats en plénière va être décidée également en urgence, conformément aux dispositions. Donc, j'avais oublié de préciser cela tout à l'heure. Vous avez raison, c'est le dépôt mais l'étude en plénière suivra immédiatement mais bien entendu, on tiendra compte des nécessités et des circonstances. Et conformément aux dispositions de notre Règlement Intérieur, il reviendra au Bureau d'en décider.

Nous allons poursuivre avec les communications.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la proposition de loi cadre).*

M. le Président. Cette proposition de loi est affectée à la commission du plan, de l'équipement et de la production quant au fond et à la commission des lois pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la proposition de loi).*

M. le Président. Cette proposition de loi est également affectée à la commission du plan, de l'équipement et de la production puisqu'il s'agit du secteur productif quant au fond et à la commission des lois pour avis, puisqu'il s'agit d'une loi pour régir le dialogue entre le secteur public et le secteur privé.

Je pense que nous avons fini avec les communications. Nous allons aborder à présent la lecture des comptes rendus sommaires des séances du 14 mars et du 11 avril 2014.

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, veuillez prendre la parole pour nous donner lecture de ces deux (02) comptes rendus sommaires.

Mme Claudine PRUDENCIO, Première Secrétaire Parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 14 mars 2014).*

M. le Président. Vous venez de suivre la lecture du premier compte rendu sommaire, celui du 14 mars 2014. A présent, je voudrais recueillir les observations de la plénière.

Quels sont ceux qui ont des observations particulières à faire par rapport à ce compte rendu sommaire ?

(Aucune réaction dans la salle)

Il n'y a pas de main levée. Donc, je considère que ce compte rendu sommaire donne satisfaction à l'ensemble des députés. Il peut donc être considéré comme adopté.

(Coups de maillet)

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, nous avons un deuxième compte rendu sommaire, celui du 11 avril 2014. Veuillez bien nous donner lecture de ce compte rendu sommaire.

Mme Claudine PRUDENCIO. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 11 avril 2014).*

M. le Président. Je voudrais poser la même question. Y-a-t-il des collègues qui voudraient faire des observations sur ce compte rendu ?

Nous avons un seul collègue qui a levé le doigt. Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Dans la chronologie des faits, je crois que l'annonce de la date de la prochaine séance et l'ordre du jour a précédé les salutations d'usages. Or, il a été dit que les salutations d'usages ont mis fin à la cérémonie et c'est après qu'on a annoncé que le Président a dit

quand les dossiers qui devraient constituer la réunion de ce jour.

M. le Président. Merci beaucoup de votre vigilance ! Vous avez tout à fait raison. Nous allons prendre en compte votre observation et procéder donc à la modification. Il n'y a pas d'autres observations.

Est-ce que nous pouvons considérer que ce compte rendu peut être adopté sous réserve de la prise en compte de l'observation faite par notre collègue, le président Laourou Grégoire ?

(Aucune réaction dans la salle)

Le silence signifiant une certaine approbation, je pense que nous pouvons considérer ce compte rendu comme adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Coups de maillet)

Chers collègues députés, nous allons passer maintenant à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Oui, allez-y, vous avez la parole.

M. Lazare SEHOUE TO. En nous lisant les courriers tout à l'heure, vous nous aviez lu un courrier venant du Palais de la République et demandant une procédure d'urgence. Je me demande si le Président de l'Assemblée Nationale ne devrait pas attirer l'attention du Palais de la République sur ce que le Palais demande. Le Palais a demandé que l'Assemblée Nationale programme. C'est peut-être des détails, mais c'est une question entre les Institutions.

Deuxième remarque, Monsieur le Président, je peux y aller ?

M. le Président. Oui, allez-y ! Je vous écoute.

M. Lazare SEHOUE TO. Deuxième remarque, vous avez affecté tout à l'heure un dossier relatif à un projet ou une proposition de loi cadre. Je me demande si c'est bien affecté.

M. le Président. Vous pouvez apporter plus de précision ? Il s'agit de quel dossier ?

M. Lazare SEHOUE TO. C'est une loi cadre. Et une loi cadre, c'est en principe...

M. le Président. Une loi cadre concernant les filières agricoles.

M. Lazare SEHOUE TO. L'objet, c'est les filières agricoles, etc. Mais c'est une loi cadre, c'est-à-dire que ce n'est pas le contenu qui est l'élément important, c'est la nature de la loi. Quand il s'agit de la nature de la loi, c'est une autre commission que la commission du plan, de l'équipement et de la production.

M. le Président. Bien ! Vous avez écouté comme moi les observations de notre collègue. Est-ce qu'il y a de réactions particulières ?

Monsieur Mama Djibril Débourou !

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Non ! Je crois que l'observation du collègue même sans être en partie d'accord avec lui, le problème qu'il pose est un faux problème. On peut considérer aussi bien la nature que le fond du dossier que du contenu du dossier pour opérer une affectation. Donc, que l'on affecte le dossier à la commission des lois ou à la commission du plan, en réalité, cela ne pose aucune sorte de problème, Monsieur le Président.

M. le Président. Nous avons affecté le dossier à la commission du plan, de l'équipement et de la production, est-ce que la commission a un avis ?

M. Karimou CHABI-SIKA. Je crois que le Règlement Intérieur a su, quand même, définir les domaines de compétence. Mais au-delà de ceci, je voudrais faire remarquer que le problème évoqué par le collègue est prévu par notre Règlement Intérieur, c'est-à-dire que si un collègue ou une commission se sent compétente, il y a une procédure qui est définie. La démarche, telle qu'elle est engagée, me semble ne pas correspondre à la procédure prévue par le Règlement Intérieur.

M. le Président. Il y a une question, je la saisis au vol. Vous pouvez être plus précis, monsieur le président ?

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Qu'elle est cette procédure ?

M. Karimou CHABI-SIKA. Permettez-moi de retrouver très rapidement une copie du Règlement Intérieur et je vais vous retrouver très rapidement la partie.

M. le Président. D'accord ! Je ne sais pas s'il y a d'autres collègues ? Il y a un collègue....

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Moi, je voudrais dire un mot mais bon...

M. le Président. Allez-y, madame la présidente.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Moi, je retiens qu'on a parlé d'une loi cadre et rappelez-vous que toutes les lois cadres qui ont eu lieu par une Assemblée quelconque, ce n'est pas que j'ai envie de travailler, pas du tout mais il me semble que c'est la commission des lois. Quand c'est une loi cadre, le

contenu nous dit que c'est l'agriculture mais nous avons fait des lois sur par mal de choses et que vous avez attribuées à la commission des lois. Maintenant, moi personnellement, j'en n'ai rien à cirer, pas du tout. Et les combats à l'Assemblée Nationale ou dans le pays, commencent à me fatiguer parce que vous êtes le Président, vous avez le droit de faire ce que vous voulez. C'est pour cela que je ne voulais pas parler parce que pour le moment, vous êtes pour moi, vous surfez. Alors, si je commence maintenant à vous descendre en flamme pour une histoire qui n'est que peu détail, ce n'est pas le moment. Il y a des choses beaucoup plus importantes dans ce pays que de savoir si c'est la commission des lois ou la commission du plan. Mais comme nous avons des renforts, et je le dis la commission du plan, ce n'est pas monsieur Chabi-Sika Karimou ? Et nous avons vu immédiatement Débourou Djibril qui est venu en renfort pour dire moi aussi, cela aussi. Cela commence par me fatiguer. On va me dire, qu'est-ce qu'elle a encore, quelle mouche l'a encore piquée ? Mais Monsieur le Président, c'est que depuis des mois et des années, il y a des mouches qui me piquent. Ce n'est même pas des mouches, c'est des scorpions.

(Rires)

Et on en meurt à des piqûres de scorpions. Alors vous comprenez, Monsieur le Président, en partant de la maison, Monsieur le Président, je dis, tiens ! Tu n'es pas catholique pratiquante, tu ne mets jamais les pieds à l'église parce que l'église, c'est les curés. Mais c'est la semaine sainte, si tu pouvais faire un petit effort pour que ce pays qui est en train de crever avec "la Parfaite" qui se prend pour je ne sais quoi, une folle qu'on devrait mettre en prison pour nous débarrasser des sectes, des pentecôtistes et de tout le reste, je me suis dit tu te tais et tu ne dis rien. Vous voyez, chasser le naturel, Monsieur le Président, Nago Coffi Mathurin, il revient au galop. Et nous voilà encore enfourcher des chevaux pour aller je ne sais où. Alors, vous avez intérêt à m'arrêter, Monsieur le Président, à me dire madame je vous retire la parole. Pour une fois, je vous le demande.

(Rires)

M. le Président. Si c'est vous-mêmes qui le demandez, madame la présidente, je n'hésiterai pas

à le faire madame la présidente. Donc, je le fais avec beaucoup de respect.

Ce sera le dernier intervenant, monsieur Epiphane Quenum.

Tout à fait ! C'est vrai ! Mais comme c'est dans 50 ou 60 ans. Donc, nous ne sommes pas pressés.

(Rires)

M. Epiphane QUENUM. C'était un débat que je voudrais faire, mais je voudrais le faire après la présentation de votre rapport et je me suis préparé pour, Monsieur le Président. Mais je pense qu'on a anticipé sur le débat et je voudrais noter d'abord que depuis que moi je suis à l'Assemblée Nationale, vous étiez à l'Assemblée Nationale une fois avant moi, mais les lois cadres n'ont jamais été affectées à une commission qui ne soit pas la commission des lois. Et autre, il y a également des lois, je peux citer une bonne dizaine de lois, Monsieur le Président, depuis la 6^{ème} législature peut-être par accointance, peut-être action d'accointance, vous avez affecté ces lois-là à ma commission conformément aux compétences dévolues à la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, vous les avez retirées après. Je parle du droit de grève. Le droit de grève, c'est la production, c'est l'agriculture, c'est l'élevage, c'est les travaux publics ? Vous les avez retirés pour donner à la commission de la production, bel et bien. Monsieur le Président, peut-être que vous allez, on va revenir encore là-dessus. Prenons les lois sur le statut de la fonction publique, c'est de la production ? Ce n'est pas de la production.

M. le Président. Cher collègue, je vais vous arrêter parce que là vous êtes en train de dire des contrevérités. Je vous en prie, je voudrais que l'on discute mais que l'on dise une certaine vérité. Il n'y a jamais été question de retirer des lois à des commissions. Ce n'est pas vrai !

M. Epiphane QUENUM. Monsieur le Président, je vous en apporterai les preuves.

M. le Président. Je vous en prie, il n'a jamais été question de retirer des lois à des commissions. Je dis jamais ! Au grand jamais !

M. Epiphane QUENUM. Les membres de la commission sont là.

M. le Président. Je dis jamais, au grand jamais. Si à l'origine, les lois vous ont été affectées, elles restent affectées à ladite commission sauf s'il y a contestation et il y a une procédure qui est engagée aux termes des dispositions de l'article 80.2, il y a une procédure qui est claire et nette. Le Président à lui seul, ne peut jamais, au grand jamais retirer une loi à une commission et cela ne s'est jamais fait. Il y a une commission et je suis au regret de le dire parce que comme par hasard vous ne vous êtes jamais plaint, puisque vous en parlez au contraire, s'agissant d'un certain nombre de lois qui vous ont été affectées lesdites lois n'ont jamais été élaborées et nous reviendrons là-dessus tout à l'heure dans le cadre du rapport.

M. Epiphane QUENUM. Nous reviendrons là-dessus, Monsieur le Président, et je vous apporterai les preuves et les membres de ma commission confirment ce que je suis en train de dire. Nous allons vous donner date pour date heure pour heure peut-être que vous ne vous en souvenez pas, Monsieur le Président.

M. le Président. Il n'a jamais été question de retirer des lois. En tout cas, moi je ne l'ai jamais fait.

M. Epiphane QUENUM. Je le confirme, Monsieur le Président.

M. le Président. Ceci étant, nous avons une procédure qui est claire. Notre collègue Chabi-Sika Karimou nous l'a rappelé tout à l'heure, je voudrais vous lire cette procédure, c'est à l'article 80, 2^{ème} alinéa.

(Donne lecture de l'article 80, alinéa 2).

Donc, la procédure est claire et je n'ai pratiquement jamais été confronté à cette situation. Comme par hasard cela arrive. Il n'y a aucun problème, nous en discuterons mais conformément aux dispositions du Règlement Intérieur. Cher collègue, il n'y a aucun problème à ce niveau. Je voudrais par rapport à cette proposition de loi-cadre, dire qu'en ce qui me concerne, depuis que j'ai le privilège et l'honneur de présider aux destinées de l'Assemblée Nationale, toutes les affectations qui sont faites l'ont été principalement sur la base de l'objet des propositions ou des projets de loi, sur la base de l'objet donc du contenu, principalement c'est ce qui a été fait jusque-là. Il y a maintenant un certain nombre d'informations qui nous sont données indiquant que les lois cadres doivent être affectées prioritairement à la commission des lois. Quand je parcours le contenu de l'article 29 de notre Règlement Intérieur, l'article 29 prévoit les attributions de chacune de nos commissions, je ne découvre pas ce critère relatif à la nature de la loi pour être un fondement d'affectation des lois. Ce qui a été indiqué, c'est essentiellement les objets. A la page 23, je ne sais pas si nous avons les mêmes lois. Mais, s'il y a eu des pratiques parce qu'il faut retenir qu'il y a des dispositions légales liées à notre Règlement Intérieur, mais, il y a aussi des pratiques parlementaires qu'il ne faut pas confondre avec les dispositions légales. Si nous avons pris l'habitude d'affecter les lois-cadres et si tout le monde en est d'accord et que la plénière en est d'accord, il n'y a aucun problème. Mais je dis, toute ma bonne foi, que cette proposition d'affectation, je l'ai faite sur la base de l'objet de cette proposition de loi cadre. Donc, il n'y a aucun problème, je vous en supplie, ne faisons pas de débats inutiles. S'il y a une nécessité donc de réaffecter le dossier, nous pouvons le faire si la plénière en est d'accord. Mais, en suivant donc la procédure qui est prévue. Donc, il n'y a pas de problème à ce niveau. Mais, je vous dis ce qui m'a amené à faire cette affectation-là.

Il est dit donc, aux termes de ces dispositions de l'article 80.2, que je pourrai proposer une commission spéciale et temporaire. Donc, je vous soumets cette suggestion. Maintenant, si la suggestion ne vous convenait pas, je vais me référer à la deuxième suggestion qui nous est faite par le Règlement Intérieur à savoir que nous puissions écouter la Conférence des présidents et le Bureau pour trancher. Mais avant cela, je voudrais bien laisser la parole au Gouvernement, et ensuite, à l'auteur de la question. Je pense, l'auteur de la proposition de loi, c'est notre collègue Houndété Eric.

Monsieur le ministre, vous avez un mot à dire ?

M. Bio Toro OROU GUIWA, ministre chargé des relations avec les institutions. J'estime que c'est un débat, sur les procédures internes à vous, personne ne vous a envoyé la proposition, nous ne décidons pas de son affectation et nous ne trouvons aucune objection à ce qu'elle soit affectée à la commission que vous avez indiquée.

M. le Président. Vous avez terminé, monsieur le ministre ?

M. Bio Toro OROU GUIWA. Oui, Monsieur le Président !

M. le Président. D'accord ! Mais la loi a prévu que vous puissiez intervenir pour suggérer des choses. Merci, en tout cas !

M. Bio Toro OROU GUIWA. J'ai dit que nous ne trouvons aucune objection à ce que la proposition soit affectée à la commission que vous avez identifiée vous-même.

M. le Président. Bien ! L'auteur de la proposition, monsieur Houndété !

M. Eric HOUNDETE. Monsieur le Président, si la proposition avait été affectée à la commission des lois, j'aurais été très heureux. Parce que, pour moi, il s'agit d'une loi cadre et la commission des lois me paraît comme étant la commission la plus outillée pour traiter des lois-cadres. Si vous pouvez corriger un peu, ce sera bien.

M. le Président. Merci bien !

Monsieur Chabi-Sika, vous demandez la parole, vous m'obligez à glisser à côté de la procédure que...

M. Karimou CHABI-SIKA. Je ne vais pas glisser, Monsieur le Président.

M. le Président. Oui !

M. Karimou CHABI-SIKA. En réalité, vous avez épuisé déjà tous les éléments que je voulais apporter sur le plan de notre Règlement Intérieur. Mais, je voudrais ajouter qu'au cours de la semaine, ma commission était en atelier sur une loi-cadre qui lui a été affectée par vous-même, dans cet hémicycle, au cours de la législature en cours.

M. le Président. Qui porte sur ?

M. Karimou CHABI-SIKA. Qui porte sur la pêche. Donc, je me pose la question, est-ce que ce n'est pas plus lié à l'auteur qu'à autre chose ?

M. le Président. Merci beaucoup pour ce que vous avez apporté comme élément complémentaire ! Cela prouve véritablement que jusque là, j'ai beaucoup plus privilégié le contenu, l'objet que ... Effectivement, il y a une loi, un projet de loi-cadre portant sur la pêche et la pisciculture au Bénin. C'est surtout l'objet qui m'a guidé et j'ai affecté à la commission du plan. Donc, apparemment la suggestion concernant la commission spéciale et temporaire, n'agrée pas tout le monde. J'ai entendu non, non par endroit. Nous allons discuter du problème au niveau du Bureau et de la Conférence des présidents. Est-ce qu'on peut s'entendre là-dessus, sur cette conclusion ?

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Monsieur le Président, vous allez parler un peu plus fort parce que je deviens sourde ...

M. le Président. Madame la présidente, c'est toujours avec plaisir que je vais me faire entendre par vous !

Je disais donc que j'avais suggéré la création d'une commission spéciale comme le stipule l'un des alinéas de notre article 80.2 mais, j'ai cru entendre que la plupart des collègues ne sont pas d'accord et ils souhaitent, manifestement, que l'on procède à une affectation et que l'on aille vers les deux organes à la fois, le Bureau et la Conférence des présidents pour trancher la question. Donc, s'il en est ainsi, je voudrais suggérer que nous mettions fin aux débats à ce niveau pour que nous retournions à ces organes-là pour trancher. Donc, pour l'instant, l'affectation de ce dossier est suspendue et nous allons revoir la question au Bureau très rapidement et ensuite au niveau de la Conférence des présidents. Je vous remercie de votre compréhension.

Maintenant, il y a une deuxième question toujours posée par notre collègue Sèhouéto qui a dit que la présidence dans sa lettre de demande d'étude en procédure d'urgence, a parlé de programmer. Alors, j'étais en train de regarder, de relire un peu ... C'est à l'introduction, c'est-à-dire dès le début. "Monsieur le Président, j'ai l'honneur de solliciter de l'Assemblée Nationale, la programmation en procédure d'urgence, de l'examen des projets de loi portant autorisation de ratification des Accords ci-après", c'est bien cela ? Donc, vous auriez préféré quel terme ?

M. Lazare SEHOUETO. Ce n'est pas l'Assemblée qui programme.

M. le Président. D'accord ! C'est une question de la terminologie, de sémantique. D'accord, nous allons...

M. Lazare SEHOUETO. C'est une question de respect d'Institution à Institution.

M. le Président. D'accord ! Le ministre chargé des relations avec les Institutions est là. Vous avez suivi la suggestion qui est faite.

(Le ministre M. Bio Toro OROU GUIWA fait signe que non)

M. le Président. Vous n'avez pas suivi ? Il y a la formulation de la demande d'examen en procédure d'urgence. Il y a une formulation qui ne semble pas heureuse et on suggère que le Gouvernement revioie cette formulation. Donc, cela ne pose pas de problème, nous allons en tenir compte de façon pratique conformément ...

M. Lazare SEHOUETO. Ce n'est pas vous qui devez en tenir compte

M. le Président. Non ! Nous allons en tenir compte pour faire les remarques. C'est ce que j'ai voulu dire. Puisque c'est dit en plénière mais, il faut le dire de façon pratique après. Puisqu'il faut le faire remarquer pour dire, la plénière a souhaité ceci mais, si la plénière finit de souhaiter, il faut bien qu'il y ait les responsables qui fassent suivre. C'est ce que je veux dire.

Bien ! Je pense que nous avons fini avec ces préalables et je voudrais maintenant suggérer que nous passions à l'ordre du jour proprement dit.

Donc, nous avons adopté les deux comptes rendus sommaires prévus pour être lus au cours de la séance d'aujourd'hui.

Nous avons deux points à l'ordre du jour, mesdames et messieurs les députés :

1. Présentation de l'ordre du jour de la première session ordinaire de l'année 2014 ;
2. Examen du rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale, pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014.

Voilà les deux points prévus à l'ordre du jour !

Je voudrais, à présent, appeler le premier point relatif à la présentation de l'ordre du jour de la première session ordinaire de l'année 2014.

Présentation de l'ordre du jour de la première session ordinaire de l'année 2014.

Comme vous le savez, et ce conformément aux dispositions de l'article 19.2, il revient de droit au Bureau de déterminer donc l'ordre du jour de chacune de nos sessions ordinaires, après consultation de la Conférence des présidents. Cela a été fait. Un ordre du jour a été donc établi mais, nous avons pris l'habitude et cela, c'est une de nos pratiques parlementaires, d'en informer la plénière pour éventuellement recueillir ses observations. C'est ce que nous voulons faire et nous avons envoyé à chacun des députés, notamment dans les casiers, une copie de l'ordre du jour. Donc, il ne me paraît pas nécessaire de procéder, à l'instant, à la lecture de cet ordre du jour. Je voudrais tout simplement, me contenter de demander s'il y avait des observations par rapport à l'ordre du jour en cinquante points qui a été établi par les deux organes de l'Assemblée Nationale que je viens de citer ? Y-a-t-il des observations par rapport à l'ordre du jour de la première session ordinaire de l'année 2014 ? Il n'y a pas d'observation ? Donc, nous considérons que cet ordre du jour devient définitif et c'est cet ordre du jour qui sera traité pendant les trois mois que durera cette session ordinaire.

Je voudrais maintenant appeler le deuxième point de la séance, relatif à l'examen du rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale, pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014.

Et je voudrais demander à ce propos, au Deuxième Secrétaire Parlementaire, de nous donner lecture des dispositions de l'article 84 de la Constitution et de l'article 21 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Examen du rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale, pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture de l'article 84 de la Constitution et de l'article 21 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale*).

M. le Président. Chers collègues députés, j'ai donc l'obligation de vous présenter le rapport d'activités, celui couvrant la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014, soit exactement six mois. Ce rapport est le sixième au titre de la sixième législature. Donc, c'est une obligation pour le Président que je suis de vous faire le point des

activités et de la gestion de façon périodique et il vous reviendra, comme vous l'aviez entendu tout à l'heure, d'apprécier ce rapport qui, je le rappelle, n'est qu'une compilation des activités que nous avons menées ensemble.

Je voudrais, disons, organiser cette présentation en trois grandes parties. D'abord, les activités parlementaires qui constituent le noyau de nos activités. Mais aussi, dans un deuxième temps, les activités d'administration et de gestion puisque toute activité, quelle que soit sa nature, une fois qu'elle est menée dans un groupe ou par un groupe, doit faire l'objet d'une gestion et d'une administration d'où, dans un deuxième temps, la nécessité de parler de l'administration et de la gestion du Parlement. Et enfin, troisième partie, nous parlerons de la conduite et de la gestion des relations extérieures de l'Assemblée Nationale du Bénin.

(Donne lecture du rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale du Bénin)

(Applaudissements)

Ainsi se termine la présentation de ce rapport d'activités, conformément à la procédure et surtout aux dispositions de l'article 21 alinéa 3 du Règlement Intérieur. Je voudrais vous suggérer à présent d'aborder le débat.

Je voudrais engager la discussion générale. Nous allons prendre les inscriptions.

(Inscription des intervenants)

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture de la liste des inscrits*).

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. (*Inaudible*)

M. Epiphane QUENUM. Monsieur le Président, je pense que mon doigt...

M. le Président. On ne vous a pas inscrit ?

M. Epiphane QUENUM. Mes cheveux s'imposent plus que mon doigt.

M. le Président. Vous avez raison. Mais, à condition de faire mouvoir les cheveux.

(Remue-ménage dans la salle)

Bien ! Il y a des retardataires, nous allons les inscrire. Nous allons prendre les noms de ceux qui n'ont pas été pris à notre niveau. Bon ! Nous allons inscrire tout le monde.

(Inscription des députés)

Nous avons vingt-cinq inscrits.

(Remue-ménage dans la salle)

Je vous suggère trois minutes.

(Remous)

Autodiscipline ! Je dis trois minutes mais, autodiscipline ! Trois minutes ajoutées à l'autodiscipline. Non ! Deux minutes, c'est peut-être peu ou trop peu. Enfin, j'ai des réactions qui demandent que ce soit plus de deux minutes.

(Remue-ménage dans la salle)

M. le Président. Trois minutes donc ! La parole est l'honorable député Tchocodo.

M. Gabriel TCHOCODO. J'ai lu avec plaisir votre rapport. Comme je ne serai pas candidat en 2016 et que par conséquent, je n'ai pas peur de vous avoir comme challenger en 2016, et bien, Monsieur le Président, je peux et je veux apprécier objectivement ce rapport en affirmant haut et fort qu'il est bon, très bon même. Et je vais inviter tout à l'heure les collègues à le voter. Oui, votre rapport nous a fourni d'importantes informations comme par exemple la bagatelle somme de près de deux-cent-cinquante milliards de francs que notre Parlement, sous votre direction, éclairée et durant la période sous-revue, a mis à la disposition du Gouvernement du Bénin, pour lui permettre la mise en œuvre de sa politique de développement de notre pays.

Je voudrais m'intéresser également à une autre information assez importante contenue dans le rapport à savoir que les paiements effectués au titre de la gestion 2014 et se levant à deux milliards cinq-cent-douze millions, ont été entièrement préfinancés sur les reliquats des exercices antérieurs étant donné que le Ministère de l'économie et des finances n'a pas encore fait le transfert de fonds en faveur de l'Assemblée Nationale au titre du budget 2014.

Je voudrais savoir pourquoi le Ministère de l'économie et des finances s'est-il comporté ainsi ? Comment se comporte-t-il d'habitude ? Qu'aurions-nous pu faire, Monsieur le Président, si les reliquats des exercices antérieurs n'étaient pas suffisants pour couvrir nos besoins de la période concernée ? Enfin, Monsieur le Président, dois-je prendre au sérieux les rumeurs selon lesquelles les caisses de l'Etat seraient vides ?

Telles sont, Monsieur le Président, les préoccupations pour lesquelles, je souhaiterais avoir des éclaircissements afin d'apaiser mes inquiétudes.

M. le Président. Merci beaucoup, cher collègue ! Honorable député Hinnouho !

M. Mohamed Atao HINNOUHO. J'apprécie votre rapport d'activités. Cependant, j'ai quelques questions et observations à votre endroit, Monsieur le Président.

Il y a eu vingt-et-une ratifications faites pour un montant global de deux-cent-cinquante-six milliards dix-neuf-cent-quarante millions huit-cent-soixante-dix-huit mille quatre-cent-quatre-vingt-trois francs pendant la période de référence. Ma question est celle-ci : les prêts ratifiés, sont-ils réellement destinés à leurs objectifs premiers ? Sur les quatorze questions écrites au Gouvernement, six seulement ont eu de réponses, n'y a-t-il pas un délai réglementaire pour les réponses ? Ou est-ce que c'est un mépris de la part du Gouvernement ? Sur six questions orales, une seule a pu être examinée. Est-ce un manque de temps ? Un empêchement ? Ou une négligence ? J'ai fait aussi les mêmes constats pour les questions d'actualité. Mais, pour faute de temps ? J'en passe d'abord.

Il y a eu pour les activités au service militaire d'intérêt national, mes observations sont celles-ci : la réponse n'est pas connue du grand public et l'activité ne se poursuit plus car, brutalement arrêtée sans qu'un bilan ne soit fait. En ce qui concerne les désagréments causés par les coupures intempestives du courant électrique dans nos villes et aux mesures prises par le Gouvernement pour mettre fin à cette situation, mes questions sont celles-ci. La procédure proposée par la SBEE en vue du dédommagement des victimes ...

M. le Président. Merci beaucoup ! Les trois minutes sont dépassées.

Monsieur Houndété!

M. Eric HOUNDETE. Je voudrais, avant tout propos, saluer le nouveau Président de l'Assemblée Nationale du Bénin. Bienvenu dans la famille des vrais Présidents et des vrais députés.

J'attends que ceux qui seraient un peu gênés par votre nouvelle posture, se prononcent sur ce rapport. Et je les invite à rester conformes à eux-mêmes.

J'ai juste quelques petites observations à faire.

Premièrement, vous avez indiqué les nombreuses autorisations de ratification que nous avons données. Il me semble que dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, nous devons nous intéresser à la finalité de toutes ces autorisations que nous donnons. Car, Monsieur le Président, pour de nombreux projets pour lesquels nous avons autorisé la ratification, la situation est demeurée telle. Les denses axées à Kandi pour la route Kandi-Ségbana, n'ont pas encore fait démarrer les travaux. Idem pour la route Akassato-Allada-Bohicon. Les nids de poules sont toujours là.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que je ne suis pas d'accord avec vous dans l'appréciation que vous faites de l'étude de la décision DCC 13-171. Les députés béninois n'ont pas pris acte de la décision de la Cour contrairement à ce que vous avez écrit. Nous avons rejeté la décision. C'est cela, ce que nous avons fait. Et je souhaite que votre rapport dise exactement ce qui s'est passé au Parlement par rapport à cette décision-là.

Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la nouvelle attitude ou le choix fait dans la mise à disposition des comptes rendus intégraux. Nous avons reçu les DVD et c'est une excellente chose.

Je voulais, Monsieur le Président, déplorer notre enlèvement dans le dossier de la LEPI. J'appelle "enlèvement" ici, non pas que nous soyons perdus mais, nous nous entêtons à faire du dossier de la LEPI, un dossier de l'Assemblée Nationale. Non ! Nous avons mis en place une commission indépendante que nous appuyons de temps en temps, c'est vrai, mais, ce n'est pas l'Assemblée Nationale. Si cela ne marche pas, je ne veux pas être associé à cela. Je fais tous les efforts que je peux faire en tant que citoyen, en tant que parlementaire, mais si le COS LEPI ne réussit pas, je n'en suis pas responsable. Or, vous semblez dire que c'est une responsabilité qui va être partagée en cas d'échec. Non, non !

Enfin, je voudrais puisqu'il n'y a que trois petites minutes, dire quelques appréciations par rapport au contrôle de l'action gouvernementale et comme il n'y a plus de temps, je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup ! La parole est à monsieur Débourou.

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Monsieur le Président, votre présentation a fait la preuve d'un admirable esprit de synthèse. A cet exercice, je

connais l'éminent enseignant que vous êtes. Le texte lui-même est aéré, limpide, accessible et toujours renouvelé. Vous savez quitter les sentiers battus pour nous livrer un document original et fécond. Je salue votre dextérité, votre perspicacité et votre franchise. Je n'ai rien d'autre à dire que d'appeler à voter ce rapport.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci beaucoup, cher collègue ! Monsieur Bio Kansi !

M. Boni Gansé BIO KANSI. A mon tour, je voudrais remercier tous les députés et ce, à travers notre Président pour le travail abattu durant la période indiquée. Cela démontre encore que les députés de la sixième législature font un travail sérieux puisqu'à écouter votre rapport, nous avons fait mieux que par le passé.

Ceci étant, j'ai quelques préoccupations. Lors de votre exposé, vous avez interpellé la commission C5 dont je suis le président.

Monsieur le Président, je voudrais porter à votre connaissance que nous avons deux dossiers qui ont été affectés à la commission depuis le début de la législature. Le premier, le plus important, a trait aux armes et munitions. Vous connaissez très bien ce dossier, c'est un dossier délicat qui avait été déjà traité entièrement et la commission était venue ici, à l'Assemblée pour pouvoir exposer le rapport. Mais, il a semblé qu'il y a des commissions qui n'étaient associées à nous que la commission des lois. Depuis mon arrivée, j'ai déjà entrepris des démarches, des rencontres avec les autres commissions, comme la commission des lois, la commission du plan et même celle des finances pour que nous puissions ensemble réfléchir puisque c'est un dossier très sensible, c'est le dossier des armes. J'ai écrit tout récemment au SGA en vue de pouvoir nous permettre en tant que directeur de la questure et plutôt de PARMAN de nous permettre d'avoir un atelier au cours duquel, beaucoup de députés seront invités pour que nous ayons des techniciens qui puissent en la matière, nous donner beaucoup plus d'informations pour pouvoir enfin nous retrouver en commission et réfléchir sur le dossier. Je vous assure que si on pouvait déjà avoir l'atelier au plus tard en mai, Monsieur le Président, vous aurez le rapport de la commission.

Le troisième dossier a trait aux statuts des agents des forces de sécurité. Cela a été retiré par le Gouvernement en vue de donner aux autres corps, certains policiers de se mettre en règle pour que nous puissions ensemble régler tous les dossiers concernant les forces de sécurité.

M. le Président. Honorable député Chabi-Sika Karimou !

M. Karimou CHABI-SIKA. Je vous remercie beaucoup pour m'avoir accordé la parole. J'ai pris la parole essentiellement pour me rendre justice parce que je savais que si je ne le faisais pas moi-même, personne ne le ferait à ma place. Monsieur le Président, j'ai toujours dit que vous avez fait d'excellent rapport. Mais beaucoup de collègues n'avaient pas compris. Et puisque je suis un pédagogue, j'ai répété, j'ai répété, j'ai répété et aujourd'hui, j'ai des émules, tous les réfracteurs ont compris. J'ai écouté tout à l'heure, la leçon est sue et bien répétée. Je vous félicite, Monsieur le Président.

(Rires)

M. le Président. La parole est à l'honorable député Bani Samari.

M. Samari BANI. Je voudrais d'abord remercier Dieu le Tout Puissant pour m'avoir permis d'être à cette plénière de ce jour.

En effet, Monsieur le Président, au cours de nos différentes sorties à l'extérieure, on nous parle de vous. Vous avez un bon rayonnement sur le plan international. Vous avez une éloquence qu'on doit vous reconnaître quand vous prononcez les discours. Mais, Monsieur le Président, sur le plan interne, nous avons des problèmes. Nous avons des problèmes à ce que j'estime pour être complet, dans le rapport, on devrait nous faire part de votre décision de suppression des compléments des frais de mission qu'on attribue aux députés des Parlements de la CEDEAO. Notre mission statutaire de septembre 2013, nous n'avons pas encore reçu les compléments des frais de mission. Faites des enquêtes autour de nous. Je me demande si ces compléments de frais de mission ne sont pas

budgétisés, Monsieur le Président ? Et comment nous l'avons appris ? Par des voix qui ne sont pas indiquées. Vous aurez dû, Monsieur le Président, nous interpeller, nous faire asseoir et nous donner les raisons. Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer qu'il n'y a pas de député 5 étoiles. On est député au même titre. Vous êtes Président de l'Assemblée Nationale. D'autres sont présidents des commissions. D'autres sont membres des Parlements Communautaires. Pourquoi on cherche à voir dans la marmite de l'autre ?

(Rires)

Je ne comprends pas. Ce n'est pas juste, Monsieur le Président. Il y a des positions qui donnent beaucoup plus d'avantages par rapport aux députés de ces Parlements qui sont incriminés. Donc, d'une façon, je reste déçu et je trouve que votre rapport par rapport à ce point, reste incomplet et je souhaite que cela soit complété par cette décision-là, Monsieur le Président.

Dans votre intervention, j'ai entendu parler du mot justice, du mot tolérance, du mot convivialité. Est-ce que cette façon de traiter au titre interne certains de vos collègues, est-ce que c'est juste ? Est-ce que c'est convivial ? De toute façon, jusqu'à ce que cette insuffisance soit corrigée, je me prononcerai contre ce rapport et demande à tous ceux qui sont épris de paix de faire justice.

M. le Président. Le collègue Youssoufou Bida !

M. Bida YOUSOUFOU. Contrairement au flatteur politique, je voudrais du fond du cœur vous féliciter pour la responsabilité que vous assumez à la tête de ce Parlement puisque ce n'est pas facile. Egalement à travers vous, féliciter tout le personnel administratif qui vous accompagne quotidiennement dans la lourde tâche que vous assumez.

Monsieur le Président, j'ai deux (02) petites préoccupations.

La première, c'est par rapport à l'immatriculation de nos véhicules. Il y a eu plusieurs concessionnaires auprès desquels les véhicules ont été acquis. Il y en a qui ont déjà leur plaque. A ma connaissance, il y a

un seul concessionnaire qui est en difficulté. Donc, je voudrais vraiment que vous vous impliquiez pour que d'ici à là, nous autres, nous puissions avoir nos plaques.

La dernière préoccupation, Monsieur le Président, je voudrais également solliciter votre implication pour qu'il y ait une amélioration de la condition du député béninois à travers le bénéfice du Protocole lors des voyages. Beaucoup de députés souffrent lors des voyages et je pense que l'image du Parlement prend un coup ainsi. Et je vous remercie une dernière fois pour la qualité du rapport et tout ce que vous faites à la tête de ce Parlement.

M. le Président. Honorable député Tossou Emile !

M. Emile TOSSOU. J'ai suivi avec grande attention votre rapport. Monsieur le Président, si je pouvais comparer votre rapport à un miroir, je peux dire que les quatre-vingt-trois (83) députés que nous sommes, nous nous voyons à travers ce rapport. Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à vous dire. Seulement que je vais vous dire et je continuerai toujours de vous dire et vous l'avez toujours dit, la vérité est votre loi. A travers ce rapport, nous voyons effectivement ce que vous êtes.

Monsieur le Président, je saisis quand même cette occasion pour féliciter les différentes commissions pour ce travail abattu. Ils nous ont montré effectivement que les députés ne viennent pas seulement s'amuser ici.

Monsieur le Président, pour finir je peux quand même vous dire, vous exhorter à renforcer la coopération parlementaire tout juste pour rehausser l'image de notre Parlement partout où vous serez.

M. le Président. Honorable député Okounlola !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Moi, je crois que la répétition est toujours une bonne chose parce que surtout quand on est satisfait, il faut l'exprimer. Comme certains l'ont dit, je crois que le rapport est limpide et moi je suis très heureux que ce rapport puisse mettre en exergue la qualité du travail que nous faisons au niveau de l'Assemblée Nationale pendant cette 6^{ème} législature.

Mais néanmoins, Monsieur le Président, je crois qu'au niveau de votre rapport, il y a un terme qui vient de façon récurrente comme si vous êtes dans l'impossibilité de respecter un certain nombre de réglementations au niveau de notre Parlement. Quand vous déplorez toujours qu'au niveau des commissions, qu'il y a toujours d'absences répétées mais vous finissez dans vos rapports en disant toujours que c'est les présidents des commissions qui ne rendent pas compte de comment cela fonctionne. Comment vous êtes au courant que les gens ne viennent pas ?

(Rires)

Moi, je ne comprends pas cela. Comment vous êtes au courant alors si les présidents ne rendent pas compte, comment vous avez su que les gens ne viennent pas? Moi je crois qu'il faut qu'on aille un peu plus loin parce que comme c'est la commission qui doit préparer les dossiers qui doivent aller en plénière. Moi je souhaiterais qu'on voie dans la mesure du possible, comment corriger cette image-là, parce qu'il s'agit du Bénin. Il s'agit d'une conscience par rapport à une mission que le peuple nous a confiée. Je crois que c'est fondamental parce qu'après tout, il y a une question de responsabilité collective dans cette histoire-là. Donc, je souhaiterais qu'on voie dans la mesure du possible, comment on pourra corriger de façon progressive cette insuffisance-là.

La deuxième chose, c'est de vous dire que je suis très heureux aujourd'hui que votre rapport fasse l'unanimité, pratiquement et j'en suis heureux. Donc, je souhaiterais que même les autres dossiers de la République puissent aller dans ce sens-là. Si c'est un bâton magique que vous avez pour faire cela, il faut aussi étendre cela à d'autres dossiers pour que nous finissions notre législature en beauté.

M. le Président. Honorable député Gbadamassi Rachidi !

M. Rachidi GBADAMASSI. Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup pour la clarté de votre rapport et en même temps vous dis que je suis inquiet parce que, Monsieur le Président, quand l'adversaire politique commence par vous applaudir, c'est dangereux !

(Rires)

Quand l'adversaire politique commence par vous applaudir et dit que vous êtes beau alors sachez que c'est un piège. Monsieur le Président. Et je vous dis, Monsieur le Président, d'être vigilant parce que le Parlement est un lieu de la politique, la haute politique et personne ne peut enseigner la politique à quelqu'un ici. La politique, c'est un art, un comportement. Et je vous dis, Monsieur le Président, c'est aussi une science. Et ce n'est pas à moi de l'apprendre à un professeur titulaire de votre rang. Moi je suis un praticien de la politique. Je ne suis pas un théoricien.

(Rires)

En tant que praticien de la politique, je vous dis, Monsieur le Président, pour moi et je le dis haut et fort que vous êtes mon sous-patron. Je suis très sérieux, Monsieur le Président. Je vous parle du fond de mon cœur. Mon leader, c'est le Président Yayi Boni. Et vous, vous êtes mon sous-leader. Et pour moi, Monsieur le Président, je ne veux pas que les gens vous manipulent. Je suis sincère, je ne veux pas qu'on vous manipule et je ne veux pas que les gens puissent remettre en cause ce beau chemin que Dieu a tracé pour vous, Monsieur le Président. Je vous demande pardon, de rester dans la droite ligne et je vous dis que nous prions Dieu Tout Puissant de continuer par vous aider, éclairer et il va vous éclairer. Donc, je vais voter ce rapport. Mais quand l'adversaire commence par vous applaudir, Monsieur le Président, il faut commencer par vous inquiéter.

M. le Président. Honorable député Fagnon Nicaise !

M. Nicaise FAGNON. Quant à moi, je vais réitérer mes sincères félicitations pour la clarté, l'esprit de synthèse de votre rapport, son objectivité qui ne peut que rassembler tous ceux qui s'identifient à cela, quel que soit leur bord, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'activités que nous avons menées en commun, toutes tendances confondues.

Lorsque les gens reconnaissent la vérité, elle n'a pas de genre. Elle n'est ni femelle ni mâle. La vérité est la vérité un point c'est tout. Mais cependant, Monsieur le Président, ceux qui m'ont précédé n'ont pas manqué d'attirer l'attention sur la suite à donner aux nombreuses lois d'autorisation de ratification. Je voudrais vraiment suggérer au sein de notre Parlement que de façon institutionnelle, nous puissions organiser une base de données qui rappellent, les lois d'autorisation de ratification qu'on a eu à prendre secteur par secteur en nous interrogeant après qu'on ait ratifié, combien de temps est-ce que le Gouvernement a mis à faire diligence parce qu'on va être là pour dire oui on a autorisé deux-cent-cinquante-sept milliards environ (257.000.000.000) et dans six (06) mois, un (01) ou deux (02) ans, vous allez apprendre que les projets ont été annulés faute de consommation des crédits dans un environnement où les ressources concessionnelles sont rares. Si je prends simplement le dossier du projet de financement du système d'adduction d'eau dans soixante-neuf (69) villages, j'ai insisté là-dessus. Nous n'avons aucune visibilité sur la mise en œuvre de ces projets dans nos localités ne serait-ce que sur papier pour qu'on puisse suivre et c'est extrêmement important. Si nous ne faisons pas cela, nous travaillons pour le peuple mais pas contre le Gouvernement. Même faire du contrôle de l'action gouvernementale, c'est exercer notre devoir constitutionnel dans l'esprit de la complémentarité de la loi fondamentale que représente la Constitution. Cela, moi j'y tiens et je voudrais vraiment qu'après, nous puissions nous revoir entre nous pour institutionnaliser pour qu'on ait une base de données. Parce que si on interroge chacun de nous, personne n'est en mesure de dire les autres autorisations, quelles sont leurs suites. Moi je ne suis pas là actuellement pour applaudir quelqu'un. Nous sommes dans l'Etat et nous sommes tous responsables des résultats.

M. le Président. Honorable député Schanou Sofiatou !

Mme Sofiatou SCHANOU. A mon tour, je me joins aux collègues pour apprécier votre rapport et vous féliciter aussi pour la présentation qui me paraît succincte et très limpide. Monsieur le Président, vous savez, on dit seul celui qui ne fait rien ne commet pas des erreurs. Donc comprenez que vous êtes le n°1 des quatre-vingt-trois (83) députés que nous sommes. Souvent, si tout va bien, tous, on va bomber le torse ou parfois les femmes vont bomber la poitrine pour dire c'est nous qui avons fait. Mais si cela va mal, c'est sur vous que cela va retomber. Mais, Dieu soit loué. Aujourd'hui,

j'ai remarqué que tous ensemble ou presque on conjugue le même verbe, c'est-à-dire, tous ils apprécient maintenant à sa juste valeur votre rapport. Rendez grâce à Dieu. Nous sommes tous là, on est encore là et on sera encore là pour longtemps. Monsieur le Président, encore une fois je vous félicite et je vous dis beaucoup de courage.

M. le Président. Nous passons la parole à l'honorable député Gbahounga David.

M. David GBAHOUNGBA. Quelqu'un qui n'a jamais occupé un fauteuil ne peut pas parler de ce fauteuil. C'est ma manière de vous encourager à poursuivre le travail et faire en sorte qu'à la fin de votre mandat, le peuple béninois vous acclame.

Monsieur le Président, j'ai une préoccupation parce que dans le rapport, j'ai été cité comme un député qui a désisté à une mission à Praya. Désister, c'est un échec. Désister c'est quelqu'un qui n'a pas nourri un projet par exemple, qui commence et se rend compte qu'il ne peut pas poursuivre et réussir donc il passe la main à quelqu'un d'autre. Alors qu'est-ce que s'est passé ? J'ai demandé mon ordre de mission qui n'a pas été signé. Cela s'est passé une fois et on m'a dit de partir et qu'après on va régulariser. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas accepter voyager et c'est pour cela que nous avons refusé.

En décembre dernier, pour une mission sur l'Indonésie, nos services administratifs n'ont pas pu trouver les moyens de nous faire le visa par exemple à Abuja. Le chef nous a dit, honorable député, il faut préfinancer. J'ai introduit la demande un (01) mois avant le voyage et à quatre (04) jours, il me disait toujours la même chose. J'ai été obligé d'acheter un billet d'avion à un agent qui a effectué le voyage. On a envoyé les factures afférentes mais jusque-là, il n'y a pas de suite. Alors, donc désormais, s'il y a une mission, si je n'ai pas le visa, l'ordre de mission, je ne pourrai plus voyager. Donc, c'est ce que je voudrais vous dire.

M. le Président. La parole est à monsieur Akofodji Grégoire.

M. Grégoire AKOFODJI. Je voudrais joindre ma voix à celles de mes prédécesseurs qui vous ont félicité pour ce rapport lumineux et

particulièrement éclairant. Monsieur le Président, je voudrais faire deux (02) suggestions.

La première concerne l'action extérieure du Parlement béninois. J'ai trouvé cette partie de votre rapport un peu trop narrative. J'aurais souhaité qu'à l'entame de ce rapport, vous puissiez nous dire où est-ce que vous souhaitez conduire notre Parlement dans votre action ou dans vos actions extérieures. Ça, c'est la première observation et c'est la première suggestion.

La deuxième suggestion concerne la façon dont on présente dans le rapport les missions à l'étranger. On cite ceux qui vont en mission. J'aurais préféré que par déduction on cite ceux qui ne vont pas en mission. Là, vous avez un outil de gestion des membres du Parlement en faisant en sorte que dans un tableau on puisse dire en termes d'âge ceux qui ne vont pas en mission depuis deux (02), trois (03) ans et même ceux qui ne sont pas allés depuis le début de la législature. Cela peut être à mes yeux, une façon de mieux gérer les missions au niveau de notre Parlement.

Voilà les deux (02) observations que je voudrais faire. Encore une fois, Monsieur le Président, si je vous dis que je ne vais pas voter ce rapport, personne ne me croira. De toutes les façons, cela fera beaucoup de choses. Je vais le voter parce que je suis convaincu que c'est un excellent rapport.

M. le Président. Honorable député Quenum Epihane !

M. Epihane QUENUM. Je ne veux pas faire comme les autres. Je ne veux pas vous féliciter parce que vous avez eu sans doute un mérite pour être à cette position sociale et que la production que vous devez faire ne peut être qu'une production de qualité. Donc cela est à votre image. Je ne vais pas vous passer la pommade outre mesure.

Je voudrais au-delà donc, je pense que vous avez compris que j'ai sans doute dit la qualité de votre rapport qui m'a permis de cerner quelques points que je voudrais souligner. Je vous ai entendu dire qu'au sujet des travaux d'œuvres qui sont menés par l'administration parlementaire, vous avez dit exactement ceci : « Vous avez pu le constater, messieurs les députés. » J'aurais souhaité que nous ne constatons pas les dépenses comme nous constatons les travaux. Que nous puissions être informés en amont, qu'il y a des travaux qui vont se

faire, on n'a pas besoin d'aller fouiller outre mesure. Mais si nous constatons, nous ne savons donc pas qui fait les travaux, c'est inscrit à quel programme du Parlement ?

La deuxième chose, je voudrais dire qu'il y a eu une défaillance, j'ai noté une défaillance dans la gestion administrative. Pourquoi ? Parce qu'il y a une proposition de loi que nous avons transmise, que nous avons déposée sur votre bureau, le jeudi 20 février 2014. Il s'agit de la proposition de loi portant loi organique de la Haute Autorité l'Audiovisuel et de la Communication. Et à l'étude en commission, le mardi dernier, 15 avril, le Gouvernement notifiait qu'il n'a pas reçu copie de cette loi. Je pense que c'est une défaillance, il faut que vous rattrapiez cela.

J'ai également, s'agissant de l'affectation des dossiers, je suis sincère, je le confirme, je l'atteste, il y a au moins deux dossiers qui ont été affectés à ma commission et qui, à la séance prochaine ont été réaffectés à une autre commission, tous les députés de la commission m'ont demandé de vous écrire, moi je ne l'avais pas fait. Donc, cela veut dire que vous allez suivre également ces dossiers. Alors, j'en ai fini.

M. le Président. Nous passons la parole à l'honorable Malèhossou, s'il est là.

M. Yacoubou MALEHOSSOU. Avant tout propos, je rends grâce à Dieu, (propos en langue arabe). Je rends grâce à Dieu, parce que depuis que j'ai mis pied dans cet hémicycle, j'ai toujours prié pour la paix, la paix entre nous-mêmes, les députés. Pour moi, la politique est un jeu. C'est un jeu de football et après nous devons rester ensemble et manger dans le même plat. Ce que je voulais, c'est cela que j'ai entendu aujourd'hui. Je félicite le président Houndété. Maintenant, Monsieur le Président, je vous félicite beaucoup. Comme vous le savez, comme nous le savons tous, pendant la cinquième législature, vous avez rencontré trop de problèmes, trop de problèmes et personnellement en son temps, j'étais gêné et je demande au Tout-Puissant, qu'aucun Président de l'Assemblée ne subisse ce sort. Votre famille est restée dans la tristesse, surtout la veille du vote de vos rapports. J'ai une seule préoccupation, les questions orales au

Gouvernement. Moi, j'ai constaté que les réponses que donnent les ministres ne cadrent pas avec nos questions. Qu'est-ce que nous allons faire ? Si nous allons continuer dans ce sens, ce n'est pas la peine de dire qu'il y a question orale. Rien n'a changé de ce côté. Donc, moi, je vous demande d'analyser la question, et si nous posons une question, il faut qu'on soit en mesure de nous donner les réponses. En dehors de cela, moi j'ai constaté aussi que les projets, nous avons accordé beaucoup de prêts au Gouvernement et de notre côté, il n'y a pas un contrôle sur le terrain. Il faut que vous pensiez à cela. Merci !

M. le Président. La parole est à Madame la présidente, Rosine Vieyra Soglo

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Monsieur le Président, votre rapport d'activités n'étant pour moi qu'une compilation de vos activités législatives, administratives et financières, je pense, je me suis toujours posée la question pourquoi il fallait voter ce rapport ? C'est vrai qu'il y a une question financière là-dans. Je voudrais dire que pour moi, la politique n'est pas un jeu, la politique n'est pas faite pour les enfants de cœur, la politique comme dit quelqu'un, ce sont des ennemis que nous avons en face. Ce ne sont pas des adversaires, c'est ici que nous jouons, c'est vrai, c'est au Bénin qu'on joue. Avant de rentrer, je ne vous vois pas, je ne sais pas, vous me direz quand il faudrait que je m'arrête. Monsieur le Président, j'ai deux questions à vous poser. La première, où en est notre Parlement, la construction de notre Parlement ? La seconde question, un collègue l'a déjà dite, vous nous avez fait supprimer, vous savez, les indemnités quand nous partions en mission, sans aucune explication. Vous avez peut-être raison, mais il fallait quand même nous en parler. Dire ah, c'est pour telles, telles raisons que nous supprimons ce complément que nous vous donnons. C'est sans aucune explication. C'est le fait du prince. Moi, vous savez, l'argent que vous me donnez, je n'en ai rien à cirer, mais vous, vous me le devez, car j'ai travaillé, absolument j'ai peiné, Monsieur le Président. J'y vais alors que je suis aveugle, j'y vais, parce que j'ai demandé à être député. Cela étant, deux questions. Je ne sais pas où j'en suis. Monsieur le Président, les questions orales écrites et tout cela. Bon ! Là où je voudrais en venir, votre rapport

d'activités pour moi, ce n'est pas grand-chose. J'ai applaudi, j'ai applaudi rarement pour une fois, l'autre jour, vous avez fait un discours, chapeau ! Moi, je me suis demandée, qu'est-ce qui lui arrive, où a-t-il trouvé le courage ? Oui ! Parce qu'il y a des années que je vous demande ce courage, Monsieur le Président. Rappelez-vous je suis venu chez vous. Vous êtes le Président d'une Institution, vous n'êtes pas le relais de l'Exécutif. Maintenant, Monsieur le Président, j'ai tout dit, pour moi vous avez pris votre statut de Président de l'Assemblée Nationale, bravo ! Le courage de dire ça ne va pas. C'est tout ce que j'ai à dire, parce que bon, tout le reste, je dirais....

M. le Président. Voilà !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. C'est dommage à trois minutes, on ne peut rien dire du tout. Je vais dire quand même. Non ! Non ! Pas merci beaucoup ! Il y a des collègues qui ont dit deux minutes, on se rend compte que ce sont eux qui font plus de quatre minutes. Je vous remercie.

(Rire)

M. le Président. La parole est à l'honorable député Sado.

M. Nazaire SADO. Je voudrais vous féliciter sincèrement pour le rapport qui retrace fidèlement les activités que le Parlement sous votre direction déploie si bien. Je vous félicite parce que notre Parlement a été très productif, parce qu'on a réalisé des actions que moi je ne voyais pas avant. Donc, je vous félicite. Cependant, je voudrais attirer votre attention sur un aspect, c'est-à-dire l'aspect suivi-évaluation des choses. Vous avez prévu par exemple pour la période sous revue, vous avez prévu 56 dossiers. On en a traité 26, donc si on voit en termes de suivi-évaluation, en tant qu'évaluateur, on peut se dire que le Parlement n'a pas été performant. Alors que rien n'en est. On a beaucoup travaillé. Donc, je voudrais profiter pour vous dire que prochainement, j'ai vu encore une

cinquantaine de points qu'on a prévus pour la période, pour la première session ordinaire. Je voudrais vous proposer qu'il est important de prévoir les points qu'on est sûr qu'on va étudier. Sinon, après à l'évaluation, on a des problèmes de tirer les bonnes conclusions. Merci beaucoup !

M. le Président. Honorable député Bada !

M. Georges BADA. Après tout ce que tous ceux qui m'ont précédé ont dit, je me demande s'il me faut encore parler. Mais je vais dire, puisque la redite ou la répétition, est pédagogique. Oui, Monsieur le Président, votre rapport est bien fourni. C'est vrai, il traite de beaucoup de chiffres. Je retiens qu'au titre de 2014, seul le dû relatif, tout au moins les dus relatifs aux sessions extraordinaires demandées par le Gouvernement ont été versés dans nos caisses et que nous n'avons encore rien eu. Je souhaiterais vivement que les finances se rattrapent puisque nous sommes une Institution importante.

C'est vrai, moi, je reviens sur cette question fondamentale relative au siège de notre Assemblée Nationale. Monsieur le Président, c'est sous votre mandat, deuxième mandat d'ailleurs, il faut nous dire quelque chose, on casse, on rase, ou on garde.

J'ai eu, Monsieur le Président, et cela je voudrais féliciter les services qui l'ont fait, les comptes rendus intégraux sur CD-Rom. Ce n'est pas mauvais, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, nous avons des outils informatiques qui nous demandent des clés. Donc, on vous demanderait un peu plus.

Voilà ma deuxième sollicitude ! C'est vrai, nous sommes toujours dans le délestage et qu'on avait eu des questions orales qui concernent Maria Gléta etc. Est-ce qu'en tant que Président de l'Assemblée Nationale, vous pouvez nous dire à nouveau quelque chose à ce sujet ? Je vous remercie.

M. le Président. La parole est à monsieur Takpara. Honorable député Takpara, vous avez la parole !

M. Daouda TAKPARA. Je n'interviens pas pour nécessairement vous féliciter, mais pour surtout féliciter tous ceux qui, aujourd'hui ont décidé de

façon objective d'accepter votre rapport. Je crois que l'objectivité devrait nous guider à l'Assemblée Nationale, par rapport à tous les dossiers. C'est pourquoi, je souhaiterais que désormais cela soit notre mode de fonctionnement, quand quelque chose est bon qu'on l'apprécie, quand c'est mauvais qu'on dise que c'est mauvais. Encore une fois, je félicite les collègues. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. Honorable député Yèhouétomè !

M. Boniface YEHOUE TOME. Comme à l'accoutumée, nous sommes en face d'un très bon rapport synthétique, clair, aéré, précis et concis. En fait, c'est un rapport qui reflète vos propres activités et les activités de l'ensemble du Parlement. Nous devons également féliciter les députés, les fonctionnaires parlementaires qui ont contribué donc à cette qualité de travail abattu par le Parlement, féliciter les députés pour la participation aux activités avec une mention spéciale, à madame la présidente Rosine Vieyra Soglo, pour son assiduité, sa participation très active. Une mention également à l'honorable député, Houndété Eric. Quand vous voyez les questions écrites posées au Gouvernement, Houndété est auteur de plus de 85% de ces questions. Parce que le contrôle de l'action du Gouvernement, c'est à la fois les commissions, ce sont les questions d'actualité, ce sont les questions écrites. Et nous devons toutes tendances confondues, poser des questions pour nous interroger sur comment cela fonctionne dans le cadre du contrôle. Nous allons néanmoins déplorer le manque d'assiduité des députés aux travaux en commission, le manque d'assiduité surtout de ponctualité aux plénières, parce que quand on regarde ce qui se passe dans d'autres pays de la sous-région et ailleurs, quand on fixe une heure, l'heure est respectée par l'ensemble des députés. Chez nous, malgré tout ce qu'on dit, il faut attendre peut-être une heure ou deux heures pour voir la moitié ou un peu plus de la moitié des députés être là. Donc, nous devons souhaiter une prise de conscience de la part de nous tous afin que nous puissions améliorer cette participation aux travaux, que nous puissions ne pas dormir sur nos lauriers en disant que nous faisons du bon travail. Mais qu'on puisse faire mieux en essayant de respecter les règles que nous nous sommes fixées. Voilà l'essentiel que je voulais dire en finissant par dire

que je voterai ce rapport, qui n'est qu'une formalité parce que c'est un très bon travail. Merci !

M. le Président. La parole est à l'honorable député Zannou.

Babatoundé KAKPO ZANNOU. Je voudrais joindre ma voix à celles de tous ceux qui vous ont félicité pour la clarté du rapport. Néanmoins, j'ai une préoccupation, en ce qui concerne les travaux au sein des commissions permanentes. Je crois qu'au niveau de la commission des finances, le nombre de séances 76, avec un astérisque pour expliquer. On dit que ce nombre élevé s'explique par la tenue des travaux budgétaires. Si c'est cet argument qui milite en faveur de ce nombre, je crois que les travaux budgétaires ont été effectués entre deux commissions à savoir la commission des finances et la commission du plan. Je pensais que le président de la commission aurait dû apporter cette clarification. Mais cela n'a pas été le cas. C'est pourquoi je voudrais mieux comprendre. Merci !

M. le Président. Merci pour votre observation !

La parole est à l'honorable député Houangni.

M. Parfait HOUANGNI. C'est l'occasion pour moi, à l'instar de mes collègues qui m'ont précédé, d'apprécier votre rapport d'activités de cette période de référence. J'avoue que vous passez en proverbe non seulement par vos qualités personnelles mais aussi pour les œuvres de vos mains. En effet, j'ai devant moi un rapport méticuleux de par sa qualité, ses détails, un rapport pathétique de par sa conclusion. Pendant cette période de référence, je retiens que l'œuvre parlementaire s'est beaucoup plus consacrée aux autorisations de ratification. C'est pour ainsi dire que ces dernières ont battu le record, 22 lois d'autorisations de ratification sur 26 dossiers appelés en plénière. Ce qui a permis de mettre à la disposition du Gouvernement un peu plus de 257 milliards. Pour ce qui est du contrôle de l'action gouvernementale, la nouvelle formule de programmation des questions, nous a permis de connaître des sujets d'envergure qui hautainement, j'en reviens, je disais que pour les contrôles de l'action gouvernementale, nous n'avons pas

souvent les réponses adéquates car, comme vous pouvez le constater, les ministres, lorsqu'ils passent devant les représentants du peuple, ils ne viennent que pour dire ce qui leur passe par la tête. Et cela s'arrête là, nous n'avons pas de réponses conséquentes.

Monsieur le Président, vous devez être fier de vous-même, car à l'unissons, à l'unanimité, nous vous disons bravo pour une première fois et c'est simplement le couronnement de tous les efforts. C'est le couronnement de votre persévérance. Encore une fois pour ma part, je vous dis merci et bonne lutte parlementaire. Je vous remercie.

M. le Président. La parole est à l'honorable député Azannaï.

M. Candide AZANNAÏ. Je pense que le rôle du député, c'est de voter des lois, de contrôler l'action du Gouvernement et de consentir l'impôt. En dehors de ces trois rôles classiques, il y a aussi le rôle de représentation. Par rapport à tout cela, je ne pense pas que je me mettrai dans un schéma de félicitations. Je prends acte. J'ai lu le document. Mais, je pense sincèrement qu'il y a quelques insuffisances qui sont des insuffisances de fond.

Le contrôle de l'action gouvernementale, cela, on n'a même pas atteint la note médiocre là-dessus. Ce n'est pas bon, sur la base des statistiques contenues dans votre rapport.

Deuxièmement, il faut aussi dire que le développement ne peut pas se faire lorsqu'un Parlement bombe le torse, bombe la poitrine, pour dire : « Je vote les lois d'autorisation de ratification de crédits ou de ci, de ça ». Le développement passe par des lois de développement. Donc, la spécialisation de notre Parlement, en tant que Parlement de ratification de crédits, n'augure pas d'un lendemain meilleur à notre pays, d'autant plus que le leadership actuel est un leadership de gré à gré.

D'abord, vous l'avez dit dans votre excellent discours, pour une première fois, je vous ai félicité. Lorsque la démocratie est falsifiée, elle n'est pas réelle. Lorsque la concussion, lorsque la corruption ou la cupidité viennent dans un schéma, où l'Etat gère de gré à gré, en violation de toutes les lois sur le Code des marchés, le Code des investissements

et également, lorsque le Conseil des ministres est transformé en une structure qui ne fait que de gré à gré. Voilà ! Dans ces conditions-là, dans ce climat, lorsque le contrôle de l'action gouvernementale en vient à être en dessous de 3/10, c'est dangereux. Il n'y a pas contrôle ! Donc, voilà !

Je voudrais vous remercier cependant pour avoir empêché que le Gouvernement, le Président de la République fasse entrer la garde républicaine à l'occasion de la présentation du discours sur l'état de la Nation. Cela, je l'ai remarqué, et vous l'avez fait. La garde républicaine n'est pas entrée dans notre Parlement. C'est très bien. Il faut que cela continue.

Je voudrais aussi dire qu'en ce qui concerne les DVD qu'on nous a distribués sur les comptes rendus intégraux, qu'il faut que très vite nous fassions attention. C'est bien que nous ayons eu les DVD. Mais si nous n'avons pas les transcriptions à faire publier au Journal Officiel, nous n'aurions rien fait. Et c'est la publication au Journal Officiel qui est prévue et qui fait que nous pouvons garder pour la postérité et pour les archives, le compte rendu intégral.

Je pense que le temps ne permettra pas d'aller dans le fond de votre dossier, de votre rapport et je veux souhaiter que sur les rapports, vos rapports, qu'on ne parle pas de deux ou trois minutes. Ce sont des choses de fond comme le budget. Ce sont des choses de fond. Je vous remercie.

M. le Président. Honorable député Soulé Sabi !

M. Moussa SOULE SABI. D'abord, je voudrais suggérer une préoccupation relativement aux rapports, surtout en ce qui concerne les missions à l'étranger. J'aurais souhaité en ce qui concerne les députés, qu'on trouve un moyen, un mécanisme de capitaliser les résultats de ces missions-là. Vous n'en parlez pas dans les rapports, mais beaucoup de gens, vous vous évertuez à nous envoyer en mission avec beaucoup de frais mais les retombées, par rapport au fonctionnement de notre Institution, je crois que c'est important. Certainement, cela dépend des députés s'agissant des rapports, je crois qu'il vaut mieux en parler. Il faut inviter les uns et les autres pour corriger les insuffisances afin de capitaliser ces missions-là.

Ensuite, je crois que moi, je n'ai pas changé, j'ai toujours dit que vos rapports sont bons. Et tout le monde comme moi savait que vous n'êtes pas formé pour pondre de mauvais rapports. Il ne faut pas souhaiter au fils d'un éléphant de grossir. Il le tient déjà de ses parents. Tout le monde sait que de part votre formation, votre intelligence, tout le monde sait que vous ne pouvez jamais faire un mauvais rapport, même les braqueurs d'hier de vos rapports, c'est-à-dire ceux qui le dépouillaient politiquement de toute sa richesse sont d'accord aujourd'hui que cela est bon. Ils le savaient avant.

Enfin, Monsieur le Président, dans le sens des performances, puisque vous faites bien, vous avez bien fait, il y a des instances qui sont prêtes aujourd'hui à reconnaître vos performances dans d'autres domaines. Et vous êtes invité à prendre un prix. Et vous allez penser, en allant, à ceux qui ont toujours dit que vous faites bien. Et je suis de ceux-là, si vous êtes donc prêt. Merci !

(Rire)

M. le Président. L'honorable député Tchobo !

M. Valère TCHOBO. Moi, j'emboîterai les pas de mes prédécesseurs pour vous féliciter aussi pour le rapport. Mais j'ai deux préoccupations ! La première, c'est par rapport au contrôle de l'action gouvernementale. Beaucoup l'ont mentionné. Et je tiens à insister, à m'appesantir sur la question pour dire que dans le dernier rapport qui avait été présenté, j'avais suggéré que par rapport à l'action gouvernementale, on crée des commissions pour aller sur le terrain, surtout qu'aujourd'hui il y a eu beaucoup de projets. Il y a eu beaucoup de ratifications. Et je ne pense pas que cela puisse faire mal au Gouvernement que nous volions à son secours, surtout en matière de gouvernance, apporter un plus au Gouvernement pour éviter les dérives que nous connaissons par moment dans notre pays. Les questions au Gouvernement, c'est une chose, c'est bien ! Mais j'ai toujours pensé que cela ne suffit pas. Je l'ai toujours dit. Je suggère encore une fois, je souhaite qu'on crée les commissions à divers niveaux pour aller rencontrer si possible les différents acteurs de ces différents projets pour savoir exactement ce qui se passe.

Ma deuxième préoccupation, c'est par rapport à notre site, au niveau de l'Assemblée Nationale. J'ai l'impression que ce site n'est pas animé. Jusqu'à hier, je cherchais à voir un peu votre rapport, je ne l'ai pas eu. J'ai appelé certains amis qui m'ont dit certainement que ce serait déjà dans nos boîtes. Et nous, on était en mission. C'est pratiquement hier, on était en mission à l'intérieur et c'est hier qu'on est rentré. Donc, c'est ce matin qu'on a eu connaissance de ce rapport. Ce n'est pas trop bon ! Ce n'est pas bien plutôt cette manière de faire. J'ai toujours félicité les amis du secrétariat général administratif, mais cette fois-ci, je leur demande de faire un peu d'effort. A l'instar du site du Burkina par exemple, vous descendez, vous cherchez à savoir un peu sur le Burkina, sur tout ce qui se passe dans leur Assemblée, c'est vite fait. Je souhaite qu'un effort soit fait au niveau de notre Parlement pour que le site soit plus animé. Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup, chers collègues ! Je pense que tout le monde est passé.

La liste est épuisée. Je ne sais pas si nous avons oublié quelqu'un. La liste est épuisée.

Je voudrais en commençant, remercier tous les collègues qui sont intervenus pour apporter des contributions à l'amélioration du rapport quant au plan du contenu, que de sa forme. Il y a eu beaucoup de propositions d'amélioration effectivement, mais il y a eu quelques questions et il y a eu quelques malentendus qui ont été exprimés.

Je vais essayer d'être assez bref. Du moins je l'espère. S'agissant des rapports, nous avons déjà, depuis quelques temps, décidé d'envoyer directement les rapports dans les boîtes électroniques des collègues. Mais pour le cas du rapport d'activités, cette procédure est retenue, mais j'ai demandé, compte tenu du caractère important de ce rapport et de l'intérêt que tous les collègues députés apportent à ce rapport, j'ai donc demandé à l'administration parlementaire d'envoyer dans les boîtes et d'envoyer également des copies sur papier. Les deux versions ont pu être envoyées effectivement. Je voudrais dire à notre collègue Tchobo, que véritablement le rapport a été envoyé dans les boîtes électroniques. Je ne sais pas le problème qui s'est posé, je me suis, j'avais vérifié

cela et on m'a confirmé que cela a été envoyé depuis quelques temps. Je viens de demander au moment où il parlait, on m'a également confirmé cela. Donc, s'il y a un problème, il faudrait qu'on règle cela pour les fois prochaines, pour qu'il puisse l'avoir. Non, d'abord le rapport, c'est dans les boîtes électroniques. C'est d'abord le rapport sur les boîtes électroniques, ce sont les boîtes électroniques, on n'avait pas dit d'envoyer les rapports sur le site de l'Assemblée. Ce n'est pas le site. Le rapport, c'est dans la boîte électronique de chaque député, à son adresse électronique.

Maintenant, s'agissant du site, j'en profite pour répondre complètement à sa deuxième question, le site web a été créé, il y a eu quelques problèmes avant la finalisation, parce que nous avons choisi une forme assez... Nous avons choisi un site dynamique, en tout cas, un site relativement assez riche. Nous avons, après appel d'offres, confié cela à une société béninoise qui a connu quelques difficultés mais finalement tout cela a été achevé. Et actuellement, le site est en cours d'essai. Nous sommes en train de faire un certain nombre d'essais. Ce qui a encore ralenti le processus de mise en service, c'est que nous avons voulu que la radio hémicycle, notre radio parlementaire, soit également reçue sur le site. Puisque, malheureusement, le rayon d'action de cette radio se limite à la région méridionale ou même en deçà, et beaucoup de nos populations souhaitent écouter cette radio ; ce qui est une bonne chose. Alors, en attendant d'avoir les moyens d'étendre les rayons d'action, nous avons souhaité donner cette possibilité, cela a demandé l'achat d'équipement etc..., tout cela est fait maintenant. Et nos techniciens en accord avec la société qui a été en charge de la réalisation du site, nos techniciens sont en train d'essayer, de faire les essais. Donc pour le site web, vous pouvez vous en rassurer, cela va être mis en service. Cela va incessamment, dans quelques jours, cela va être mis en service. Donc, je tenais à apporter ces informations à tous les collègues en même temps qu'à l'honorable député Tchobo.

Nous avons quelques questions, les questions adressées au Gouvernement.

Dans ma présentation, j'ai formulé les choses autrement. Dans mon rapport écrit, j'ai dit le nombre de questions reçues par catégorie et le nombre de questions qui ont été traitées parmi ces

questions qui ont été reçues pendant la période de référence. Mais comme il y avait des questions en instance, déposées antérieurement à cette période de référence, les questions traitées ne concernent pas que les questions déposées pendant la période de référence, mais concernent également d'autres questions qui sont antérieures. Donc, quand vous mettez l'un dans l'autre, le nombre de questions traitées pendant la période de référence est largement important. Donc, dans un premier temps, il faut considérer le nombre de questions qui sont traitées. C'est par exemple, 10 questions pour les questions écrites, 06 questions pour les orales, c'est 11 questions pour les questions d'actualité. Il faut d'abord considérer ces questions qui ont été traitées et qui ne concernent pas que les questions déposées pendant la période de référence, pour apprécier le travail qui a été fait pendant la période de référence. Mais en même temps, nous rappelons le nombre de questions qui ont été déposées pour montrer qu'il y a eu quand même par le passé quelques difficultés de mise en œuvre de la procédure pour le traitement de ces questions. Et c'est pour cela que, comme l'a dit quelqu'un tout à l'heure, nous avons dû adopter une autre méthode de travail. Et c'est cette nouvelle méthode qui nous a permis de traiter un grand nombre de questions. Donc, nous allons continuer sur cette lancée-là. Et je suis certain que pour les prochains rapports, on aura un rendement nettement plus élevé. Donc, je suis d'accord puisqu'un collègue a fait allusion aux éléments que nous avons indiqués dans le rapport écrit. Mais, faites le point et vous verrez qu'il y a eu, de façon concrète, un travail important qui a été fait pendant la période de référence.

Maintenant, j'ai donné un avis par rapport à l'étude de la décision de la Cour Constitutionnelle. Il y a certains collègues qui ont estimé que ce n'était pas l'avis de l'Assemblée Nationale. C'est vrai que les débats ont fait ressortir effectivement cette contestation de la décision de la Cour Constitutionnelle. Mais j'ai conclu pour dire que nous prenons acte. Pourquoi ? Tout simplement parce que, conformément aux dispositions constitutionnelles, ce qui est dit par la Cour est sans recours. C'est cela. Donc, nous prenons acte avec toutes les formes que chacun peut apporter à cette prise d'acte. Je me dois de dire que nous prenons acte. Mais au regard des dispositions constitutionnelles, je ne peux pas dire que l'Assemblée Nationale a rejeté la décision de la Cour. Je ne peux pas le dire. Mais je reconnais que cette décision, au cours des débats, a été contestée par beaucoup de nos collègues. Ce n'est pas facile

d'expliquer mais voilà les explications que je donne. Je vais peut-être écrire et vous allez comprendre mieux.

(Rires)

Bien ! Nous essayons de mieux faire s'agissant des comptes rendus intégraux. Les DVD ont été distribués. Je suis d'accord avec l'honorable député Azannaï que nous devons aussi avoir la version papier ou d'autres supports pour que le Journal Officiel puisse les intégrer. Mais vous savez très bien que depuis l'avènement du renouveau démocratique, nous avons cette difficulté de faire publier nos comptes rendus intégraux dans le Journal Officiel tout simplement parce que le Journal Officiel a des difficultés pour prendre en charge tout cela.

Alors, la deuxième possibilité qui est offerte par notre Règlement Intérieur, c'est la création de ce qu'on appelle le Journal des débats parlementaires. Et c'est cette forme-là qui a été retenue pour suppléer, je dirai, à cette petite lacune du Journal Officiel.

L'atelier sollicité par la commission n°5, nous n'étions pas au courant de cette lettre-là. Il aurait été préférable d'envoyer copie au Président. Donc, jusqu'à ce jour, nous ne sommes pas informés. Nous allons en discuter avec nos collaborateurs. Il n'y a pas de problème a priori si c'est pour permettre la prise en charge véritable de ce dossier.

Il y a une question fondamentale qui a été posée par notre collègue Okounlola qui a dû partir compte tenu de son état, c'est l'absence des collègues en commission. Nous en avons parlé. Et en même temps, les présidents de commissions doivent pouvoir assumer leur responsabilité.

Et il pose la question de savoir comment on a su qu'ils n'étaient pas en commission. On l'a su parce qu'il y a des listes d'émargement. Pour les séances de commission, il y a des listes d'émargement. Et nous constatons qu'il y a des absents.

Mais le problème, c'est que l'article 35.2.c exige que ce soit après un rapport fait par les présidents de commissions que le Président de l'Assemblée prenne une décision. Ce n'est pas à partir des listes d'émargement que le Président de l'Assemblée Nationale peut prendre une décision. Il faut qu'il y ait un rapport, fait par le président de la commission, avant que le Président de l'Assemblée

Nationale prenne une décision à ce sujet. C'est pour cela que nous nous évertuons à rappeler la responsabilité qui est celle des présidents de commissions. Nous savons qu'il y a des absents. Nous avons les listes d'émargement. C'est à partir des listes d'émargement que les collègues qui sont présents sont payés. Donc, nous avons la possibilité de le savoir. Et nous le savons.

Il y a eu une série de propositions qui ont été faites par rapport au suivi des projets que nous avons pu autoriser par le vote de certaines lois d'autorisation. Il a été suggéré que nous constituions une base de données ; ce qui est faisable. Nous allons en discuter avec l'administration.

Il a été demandé également qu'il y ait un contrôle sur le terrain. Nous en avons déjà discuté. Je pense que la conclusion qu'on avait tirée dans le temps, c'était que les commissions permanentes puissent se charger de ce genre de choses parce que c'est dans leurs attributions. Nous avons envisagé de mettre en place des comités ad'hoc pour suivre l'exécution de ces projets-là et avoir un regard permanent. Mais quand j'ai discuté avec les présidents de commissions et les membres de la conférence des présidents, il a été suggéré qu'au lieu que ce soit d'autres comités que l'on crée, les commissions permanentes puissent le faire parce que légalement, cela fait partie de leurs rôles. Elles peuvent aller sur le terrain pour faire des activités de contrôle. Donc, moi, je voudrais vous rappeler cette proposition, cette décision-là.

Notre collègue Gbahounga est parti. Mais « désistés », dans le texte, cela veut dire que les collègues n'étaient pas disponibles pour faire la mission. Cela ne veut pas dire qu'ils ont été carrants et qu'il fallait donner à d'autres. Non ! Ce n'est pas dans ce sens-là. Vous savez, les mots, en français, parfois, ont plusieurs sens. Et donc, je voudrais le rassurer que ce n'est pas qu'il a été carrant. C'est juste pour rendre compte dans un souci de transparence. Mais ce genre de choses, ce n'est pas la première fois. Nous le faisons depuis deux, trois ou quatre rapports même. C'est juste pour dire qu'il n'a pas été disponible pour faire cette mission. Voilà !

Je suis d'accord également avec notre collègue Akofodji pour l'évaluation des relations extérieures. Il voudrait que nous fassions une étude analytique et même prospective. Je pense que c'est tout à fait utile. Nous allons pouvoir, comme nous l'avons fait jusque-là, tenir compte de ces propositions d'amélioration.

La loi sur la HAAC ! Effectivement, comme l'a dit le président Quenum, je pense qu'il y a eu une

insuffisance à ce niveau. La proposition, une fois que cela a été affecté au niveau de l'administration parlementaire, celle-ci ne l'a pas envoyée à temps au niveau du Gouvernement ; ce qui nous a été dit. Et immédiatement, la lacune a été corrigée. Donc, la copie de cette proposition de loi a été envoyée par une lettre de transmission. Donc, cela a été déjà fait. Cela a été corrigé depuis.

Le siège de l'Assemblée Nationale, vous constatez tout comme moi que cela n'a pas beaucoup évolué. L'Assemblée Nationale n'est pas maîtresse ou maître d'ouvrage. C'est le Ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme qui est le maître d'ouvrage. Je sais que j'en ai discuté une ou deux fois avec le Chef de l'Etat pour savoir concrètement ce qui se fait ou ce qui est en train de se faire autour de ce dossier. J'ai surtout insisté sur l'expertise qui avait été promise par le Gouvernement, vous vous souvenez, quand on l'avait interpellé sur le sujet la dernière fois. J'ai demandé que cette expertise, qui traîne déjà un peu trop, puisse se faire rapidement pour qu'on sache la décision à prendre concrètement et que les travaux puissent reprendre. Donc, il n'y a pas de problème à ce niveau.

Il y a une observation tout à fait pertinente qui a été faite par rapport au nombre de séances. Là, je remercie notre collègue Kakpo Zannou. J'ai regardé effectivement quand il parlait qu'il y a une erreur. Je pense que nous allons reprendre pour faire justice à toutes les commissions. Il y a au moins deux commissions qui sont chargées des travaux budgétaires. Donc, il y a une erreur évidente qui a été faite à ce niveau. Merci beaucoup !

Un certain nombre de collègues ont parlé des insuffisances liées au contrôle de l'action du Gouvernement. Nous sommes partis de loin. Nous avons adopté une démarche. Et à chaque présentation de rapport d'activités, nous nous sommes rendu compte qu'on n'arrive jamais à atteindre le niveau. Donc, c'est après discussion tant au niveau du Bureau que de la Conférence des Présidents que nous avons trouvé cette formule-là, de procéder par thématique. Cela nous permet d'aborder toutes les questions relativement à une thématique. C'est cela qui a permis d'avoir le bilan relativement intéressant que nous avons là. Nous allons continuer. Et je suis sûr que, par ce biais-là, nous allons réussir à enrôler beaucoup de questions.

Les rapports de mission, je suis d'accord. Nous l'avons souvent dit mais très peu de collègues apportent ces rapports de mission. Donc, c'est un appel qui est lancé par notre collègue Soulé Sabi. Et j'abonde entièrement dans le même sens pour que, vraiment, l'Assemblée Nationale et tous les autres collègues puissent profiter de ces rapports.

Il me reste deux questions fondamentales. La première, c'est certains malentendus liés au paiement des compléments des frais de mission. En réalité, c'est un serpent de mer qui est agité depuis quelques années, même avant la sixième législature. Et donc, cela a été toujours demandé. Ce n'est pas une décision ou une démarche méchante. Déjà, la question a été évoquée au sein du Bureau parce que nous sommes placés entre le marteau et l'enclume, entre d'un côté, continuer d'appliquer une décision très vieille qui ne répond pas à toutes les conditions légales et, de l'autre, respecter quelque peu la réglementation en la matière. Parce que le paiement des compléments de frais de mission obéit à une réglementation. Au niveau de l'administration centrale, au niveau du Gouvernement, c'est un décret qui dit dans quelle condition on doit payer les compléments de frais de mission. Il y a également une décision au niveau de l'Assemblée Nationale qui n'a pas été prise par moi, qui a été prise par l'un de nos prédécesseurs et qui dit également dans quelle condition on doit payer les compléments de frais de mission. Et à ce niveau, il y a deux erreurs fondamentales :

1. Le paiement, cela a été vérifié par les membres, de ces compléments de frais de mission n'est pas justifié.
2. Le niveau de complément qui est payé, est payé en considérant que la personne ne prend absolument rien ailleurs, zéro franc.

Parce que, vous savez, pour payer les compléments de frais de mission, il y a plusieurs cas. Ou bien vous considérez que vous êtes uniquement logés. Et le complément est calculé et connu. Ou bien vous êtes considérés comme logés et nourris. Et le niveau de complément est connu également. Ou bien vous êtes considérés comme ne recevant absolument rien et le complément est connu.

Mais, il se trouve que ce qui est appliqué, c'est comme si l'intéressé ne reçoit rien. Voilà que nous recevons des documents légaux de ces Parlements communautaires qui nous disent : « Voici ce que nous payons aux gens ». Et voilà que depuis, nous avons toujours payé les gens depuis des années, nous basant sur la pratique antérieure, nous basant comme s'ils ne recevaient rien. Mais nous avons, entre nos mains, les documents qui nous disent qu'ils reçoivent des indemnités largement supérieures à ce que, nous-mêmes, dans notre administration, nous payons à quelqu'un qui va en mission, qui est pris en charge entièrement par l'Assemblée Nationale. Ce qu'ils reçoivent, c'est nettement supérieur à ce que nous, nous devons payer à quelqu'un qui va en mission dans la même région, c'est nettement supérieur. Mais dans la pratique par nous, c'est considéré comme s'ils ne recevaient absolument rien. Donc, ce sont les

difficultés que nous avons eues. Et nous avons toujours dit : « Laissons faire. Laissons tomber ». Et on laisse tomber. Donc, cette question a été discutée à plusieurs reprises au niveau du Bureau. Et il a été décidé que les Questeurs s'en chargent avec un des Vice-Présidents, notamment le Premier Vice-Président, pour rencontrer les intéressés pour qu'on en discute, pour dire nos problèmes, notre embarras. Apparemment, cette rencontre n'a pas pu avoir lieu. Je pense que nous allons en rediscuter au niveau du Bureau et nous allons pouvoir échanger avec nos collègues qui sont concernés pour que nous puissions trouver un terrain d'entente qui puisse convenir à nos collègues mais qui puisse également, nous, en tant que gestionnaires, nous mettre à l'aise au regard des lois et des décisions qui existent. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre, c'est cela les difficultés des gestionnaires. Personne n'a envie d'aller regarder dans les marmites détenues par quelqu'un. Non ! Mais quand on vous envoie des correspondances, on vous informe de quelque chose, vous êtes obligés de vous conformer à cela. Donc, C'est cela. Mais je pense que cette rencontre est nécessaire. Nous allons nous rapprocher de nos collègues après en avoir discuté au sein du Bureau.

La dernière question fondamentale qu'il me faut aborder, certains collègues l'ont dit. Deux ou trois collègues ont dit : « Mais, Monsieur le Président, quand l'adversaire commence à vous applaudir, c'est dangereux ». Je ne sais pas si c'est tout à fait juste de dire cela puisque l'effort que nous faisons, c'est d'arriver à nous retrouver de façon consensuelle autour des dossiers. Et donc, c'est cela l'effort. L'effort d'un responsable de l'Assemblée Nationale qui a le devoir d'arbitrer et de se mettre au-dessus de la mêlée, son effort, c'est de faire en sorte que les actions et les décisions qui sont prises soient acceptées de tous, j'allais même dire, applaudies par le maximum de gens. C'est cela ce qui est souhaité. Donc, si quelqu'un n'applaudissait pas le Président et qu'il se met à applaudir, je me dis mais tant mieux, il y a un effort qui commence à donner de bons résultats. Monsieur Chabi-Sika l'a dit tout à l'heure. Lui, il avait toujours dit que le rapport était bon. D'autres ne le pensaient pas. Peut-être qu'aujourd'hui, il y a de petites touches qui sont apportées qui permettent au rapport d'être pris en compte. Est-ce que nous devons nous plaindre de cela ? Est-ce que nous devons nous plaindre de ce que les collègues, même s'ils ne sont pas de même bord politique, disent : « Ce que vous avez fait, c'est bon » ? Humblement, moi, je pense qu'on ne doit pas se plaindre de cela. Il faut faire le constat et remercier Dieu de nous avoir aidés. Seuls ceux qui meurent sont à plaindre. Mais ceux qui vivent toujours, ils ont encore des choses à voir. Et Dieu merci, nous sommes là, nous continuons de voir. Donc, je voudrais humblement inviter les collègues

à ne pas se plaindre si d'aventure, il y a des applaudissements qui partent de telle ou telle rangée. Ils devraient pouvoir en féliciter le Président pour dire : « Président, nous t'avons mis là mais tu es en train de faire du bon boulot parce que maintenant, nous ne sommes plus vingt à te féliciter mais nous sommes trente, quarante, cinquante ou soixante ». Ces applaudissements devraient aller vers ceux-là qui ont eu l'idée de suggérer que ce soit tel ou tel qui soit à tel ou tel poste. Donc, on ne devrait pas s'en plaindre, de mon point de vue. Ce n'est que mon point de vue et je vous remercie.

Donc, globalement, merci beaucoup ! Nous avons fini avec les réponses aux questions. J'ai été un peu long à ce niveau malgré toute ma bonne volonté. Je voulais, pour une fois, rester court mais les interventions des uns et des autres m'ont amené à être un peu plus long.

Si nous revenons à la procédure, je me dois, à présent, conformément aux dispositions de l'article 21, alinéa 4 du Règlement Intérieur, de faire voter le rapport d'activités.

Je voudrais donc soumettre à votre appréciation, chers collègues, mesdames et messieurs les députés, ce rapport-là, après la discussion générale qui vient d'être faite.

Quels sont ceux qui sont pour le rapport ?...

Les résultats obtenus sont les suivants :

- pour : 74 voix ;
- contre : 02 voix ;
- abstention : 01 voix.

Par conséquent, l'Assemblée Nationale a adopté, ce jour, le rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale pour la période allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014.

Je vous remercie.

(Coups de maillet)

(Applaudissements)

Merci beaucoup, chers collègues ! Je voudrais, tout en vous remerciant, vous féliciter pour le travail mais aussi pour le vote.

Je voudrais rappeler aux présidents des commissions que nous avons un certain nombre de dossiers qui doivent être abordés au sein des commissions avant leur présentation en plénière. C'est juste un rappel.

S'agissant des plénières à venir, particulièrement la prochaine plénière, conformément aux dispositions de l'article 42 de notre Règlement Intérieur, je voudrais vous dire que, dès que les rapports, les dossiers seront prêts, nous allons informer l'ensemble des députés par les canaux habituels pour que nous puissions nous retrouver ici. Donc, nous attendons que des dossiers soient prêts pour le faire. Mais dans cette attente, je vous remercie encore et je vous dis à très bientôt.

La séance est levée.

(Coups de maillet)

(La séance est levée à 16h30mn).

* * *

* *

*

Porto-Novo, le 17 Avril 2014

Le Secrétaire de séance,

André OKOUNLOLA-BIAOU.-

Le Président de séance,

Professeur Mathurin Coffi NAGO.-